

NICOX SA

Société anonyme au capital de 50 170 498 euros

Siège social :

Drakkar D - 2405 Route des Dolines
06560 - VALBONNE Sophia-Antipolis
R.C.S. GRASSE 403.942.642

RAPPORT SEMESTRIEL FINANCIER ET D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes semestriels consolidés condensés présentés correspondent à la consolidation par intégration globale des comptes des sociétés suivantes qui constituent le Groupe Nicox :

- ☐ Nicox SA
- ☐ Nicox Research Institute S.r.l., filiale italienne de Nicox SA (« Nicox S.r.l. »)
- ☐ Nicox Ophthalmics, Inc., filiale américaine de Nicox SA

Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Directeur Général
Andreas Segerros

1) EVENEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2023

6 janvier 2023 [Nicox : Bilan semestriel du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux](#)

Au titre du contrat de liquidité confié par la société NICOX à Kepler Cheuvreux, à la date du 31 décembre 2022, la Société a communiqué les éléments suivants qui figuraient au compte de liquidité.

- 288 965 titres
- 22 074.60 € en espèces
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 274
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 195
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 155 703 titres pour 262 378.38 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 100 347 titres pour 178 155.02 €

9 janvier 2023 [Nicox : Projet de transfert de la cotation des actions vers Euronext Growth Paris](#)

Nicox a annoncé son intention de transférer la cotation de ses actions du marché réglementé Euronext Paris vers Euronext Growth Paris et, à cet effet, convoqué ses actionnaires en Assemblée générale ordinaire pour le mardi 14 février 2023 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 - Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne. L'Assemblée générale ordinaire était appelée à statuer sur le projet de transfert de la cotation des titres émis par la Société du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris (le « Transfert ») et à donner au Conseil d'administration tous pouvoirs pour réaliser ledit Transfert. Euronext Growth Paris est un marché organisé par Euronext Paris. Il ne s'agit pas d'un marché réglementé mais d'un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). Ses règles d'organisation sont approuvées par l'AMF. Le Conseil d'administration de Nicox a considéré que ce projet de transfert permettrait à la Société de voir ses titres admis aux négociations sur un marché plus en rapport avec sa taille et sa capitalisation boursière. Le transfert vers Euronext Growth Paris a pour objectif de permettre à la Société d'alléger les obligations et contraintes qui www.nicox.com pèsent sur elle (dans les conditions détaillées ci-dessous) et, par voie de conséquence, de diminuer les coûts liés à sa cotation, tout en conservant aux actions leur caractère négociable sur un marché financier.

18 janvier 2023 [Nicox : Résumé financier du quatrième trimestre 2022](#)

Nicox a présenté un résumé financier de Nicox SA et de ses filiales (le "groupe Nicox") pour le quatrième trimestre 2022. Le chiffre d'affaires net du quatrième trimestre 2022 s'élevait à €1,0 million (entièrement composé de paiements de redevances nettes) contre, pour le quatrième trimestre 2021, €3,5 millions (dont €0,5 million de paiements de redevances nettes et €3,0 millions sans impact sur la trésorerie reconnus initialement en produits différés suite à un paiement d'étape d'Ocumension en mars 2020). Le chiffre d'affaires net sur l'ensemble de l'année 2022 était de €3,3 millions (entièrement composé de paiements de redevances nettes)

contre, pour l'année 2021, €7,2 millions (€2,4 millions de redevances nettes, €4,8 millions de paiements d'étape dans le cadre de partenariats). Au 31 décembre 2022, le groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €27,7 millions contre €42,0 millions au 31 décembre 2021 et €25,6 millions au 30 septembre 2022. La Société a réalisé une levée de fonds par augmentation de capital réservée à catégorie en novembre 2022 et estime être financée jusqu'au deuxième trimestre 2024, exclusivement sur la base du développement du NCX 470. Au 31 décembre 2022, la dette financière du groupe Nicox s'élevait à €20,5 millions dont €18,7 millions de financement obligataire accordé par Kreos Capital en janvier 2019 et €1,8 million de prêts garantis par l'Etat accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le nombre total de prescriptions de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% aux Etats-Unis a augmenté de 25% au quatrième trimestre 2022 par rapport au quatrième trimestre 2021. VYZULTA, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, a été lancé dans 15 pays et devrait l'être dans environ 10 autres pays en 2023 et au-delà. VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire.

24 janvier 2023 [Nicox : Participation à des conférences financières, d'industrie pharmaceutique et scientifiques au premier semestre 2023](#)

Nicox a annoncé la participation des membres de l'équipe dirigeante aux conférences financières, d'industrie pharmaceutique et scientifiques en Europe et aux Etats-Unis dans les mois à venir.

13 février 2023 [Nicox : Assemblée Générale Ordinaire le 28 février 2023](#)

Nicox a informé ses actionnaires que l'Assemblée générale ordinaire relative au projet de transfert de la cotation des titres de la société Nicox sur le marché Euronext Growth Paris, convoquée sur première convocation pour le mardi 14 février 2023, n'a pas pu délibérer faute de réunir le quorum requis. Les actionnaires de la Société ont été en conséquence convoqués en Assemblée générale ordinaire, sur seconde convocation le mardi 28 février 2023 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour.

1^{er} mars 2023 [Nicox : Assemblée Générale Ordinaire du 28 février 2023 – Approbation des résolutions](#)

Nicox a annoncé que les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire qui se tenait le 28 février ont été votées. Les actionnaires ont approuvé le transfert de la cotation des titres émis par la Société du Compartiment C du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris qui est soumis à l'accord de l'entreprise de marché Euronext Paris, . Le transfert doit intervenir dans un délai de douze mois, conformément aux résolutions votées par les actionnaires.

3 mars 2023 [Nicox : Présentations à des conférences scientifiques](#)

Nicox a annoncé des présentations à des conférences clé dans le domaine de l'ophtalmologie, dont le Congrès Annuel 2023 de l'American Glaucoma Society

(AGS) et le Congrès Annuel 2023 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO).

20 mars 2023

[Nicox : Résultats financiers de l'année 2022, point sur les prochaines étapes clé](#)

Nicox a annoncé les résultats financiers et opérationnels de Nicox et de ses filiales (le "Groupe Nicox") pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mars 2023 et a fait un point sur les étapes clé à venir.

Le chiffre d'affaires net sur l'ensemble de l'année 2022 s'élevait à €3,3 millions (entièrement composé de redevances nettes) contre, pour l'année 2021, €7,2 millions (€2,4 millions de redevances nettes, €4,8 millions de paiements d'étape dans le cadre de partenariats). Les dépenses opérationnelles de l'année 2022 étaient de €27,2 millions contre €25,1 millions pour l'année 2021. La perte nette du Groupe Nicox sur l'ensemble de l'année 2022 s'élevait à €27,8 millions, comparée à €43,8 millions pour l'ensemble de l'année 2021. La perte nette en 2022 incluait un montant de €10,9 millions sans impact sur la trésorerie résultant d'une réduction additionnelle de la juste valeur estimée de NCX 4251 à la suite de la décision du Groupe de ne pas poursuivre le développement en interne mais de rechercher pour cela un partenaire aux Etats-Unis. La perte nette en 2021 comprenait un montant de €27,8 millions sans effet sur la trésorerie résultant de la réduction de la juste valeur estimée de ZERVIA TE (de €12,7 millions) et de NCX 4251 (de €15,1 millions) reflétant, respectivement, les variations du marché de la conjonctivite allergique aux États-Unis et les changements dans le plan de développement et le calendrier du NCX 4251. Au 31 décembre 2022, le Groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €27,7 millions contre €42,0 millions au 31 décembre 2021. La Société estime être financée jusqu'au deuxième trimestre 2024, exclusivement sur la base du développement du NCX 470. Au 31 décembre 2022, la dette financière du Groupe Nicox s'élevait à €24,7 millions dont (i) €18,7 millions de financement obligataire accordé par Kreos Capital en janvier 2019, (ii) €1,8 millions de prêts garantis par l'Etat accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et (iii) €4,2 millions de valeur actuelle attribuée à l'option de vente² accordée dans le cadre de la levée de fonds réalisée en novembre 2022. Le paiement de cette dette n'interviendrait qu'en cas d'exercice de l'option de vente, sous réserve de conditions énoncées à la note 2 du communiqué de presse.

21 mars 2023

[Nicox : Présentations de données supplémentaires sur le NCX 470 au prochain Congrès Mondial du Glaucome \(World Glaucoma Congress\)](#)

Nicox a annoncé la présentation de données supplémentaires sur le NCX 470 au 10^{ème} Congrès Mondial du Glaucome (World Glaucoma Congress, WGC) qui se tiendra du 28 juin au 1er juillet 2023 à Rome (Italie)

14 avril 2023

[Nicox : Redevances supplémentaires attendues à partir de 2024 suite au dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché de ZERVIA TE en Chine](#)

Nicox a annoncé que son partenaire licencié exclusif chinois, Ocumension Therapeutics, a soumis une demande d'autorisation de mise sur le marché en Chine pour ZERVIA TE[®] (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% pour le prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques. Le processus d'approbation devrait prendre environ 12 mois, avec un potentiel lancement commercial de ZERVIA TE en Chine

en 2024. Ocumension prévoit de fabriquer ZERVIAE dans sa nouvelle usine située à Suzhou, en Chine.

19 avril 2023

[Nicox : Résumé financier et point d'activité du premier trimestre 2023](#)

Nicox a présenté un résumé financier et les principales activités de Nicox SA et de ses filiales (le "Groupe Nicox") pour le premier trimestre 2023. Le chiffre d'affaires net du premier trimestre 2023 s'élevait à €0,8 million (entièrement composé de paiements de redevances nettes) contre, pour le premier trimestre 2022, €0,7million (entièrement composé de paiements de redevances nettes). Au 31 mars 2023, le Groupe Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de €21,4 millions contre €27,7 millions au 31 décembre 2022. La Société estime être financée jusqu'au deuxième trimestre 2024, exclusivement sur la base du développement du NCX 470. Au 31 mars 2023, la dette financière du Groupe Nicox s'élevait à €22,8 millions dont (i) €18,8 millions de financement obligataire accordé par Kreos Capital en janvier 2019, (ii) €1,7 million de prêts garantis par l'Etat accordés en août 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et (iii) €2,3 millions de valeur actuelle attribuée à l'option de vente accordée dans le cadre de la levée de fonds réalisée en novembre 2022. Le paiement de cette dette n'interviendrait qu'en cas d'exercice de l'option de vente, sous réserve des conditions énoncées à la note 2 ci-dessous. Le nombre total de prescriptions de VYZULTA® (solution ophtalmique de latanoprostène bunod), 0,024% aux Etats-Unis a augmenté de 23% au premier trimestre 2023 par rapport au premier trimestre 2022. VYZULTA, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, est commercialisé dans plus de 15 pays et est également approuvé dans un certain nombre d'autres pays. VYZULTA est indiqué pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire.

24 avril 2023

[Nicox : Assemblée Générale Ordinaire 2023 le 1^{er} juin 2023](#)

Nicox a convoqué ses actionnaires en Assemblée générale ordinaire le jeudi 1^{er} juin 2023 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 - Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis. Les informations visées à l'article R. 22-10-23 du Code de Commerce, dont le formulaire de vote, étaient adressées aux actionnaires sur simple demande écrite. Ces documents étaient également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et sur son site internet (www.nicox.com) d'ici le 11 mai 2023.

26 avril 2023

[Nouvelles données sur deux composés de Nicox, NCX 470 et NCX 1728, présentées à ARVO 2023](#)

Nicox a annoncé que des données non cliniques sur le NCX 470 et le NCX 1728 ont été présentées au Congrès Annuel 2023 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO) qui se tenait du 23 au 27 avril 2023 à La Nouvelle Orleans, Louisiane, Etats-Unis.

Titre du poster: NCX 470, a nitric oxide (NO)-donating bimatoprost, preserves rabbit eyes from biochemical and functional changes associated with endothelin-1 (ET-1)-induced ischemia/reperfusion injury of optic nerve head and retina.

Titre de la présentation: NCX 1728, a nitric oxide (NO)-donating phosphodiesterase type-5 inhibitor, but not its des-nitro derivative (NCX 1880), enhances ocular perfusion and improves photoreceptor function in rabbits with endothelin-1 (ET-1)-induced ischemia/reperfusion injury of optic nerve head and retina.

26 avril 2023

[Transfert des titres de la Société Nicox sur le marché Euronext Growth Paris le 28 avril 2023](#)

Nicox a annoncé que le transfert de la cotation des titres émis par la Société du marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris (le « Transfert ») était effectif à compter de la séance de Bourse du 28 avril 2023. La demande de Transfert a été approuvée par Euronext Listing Board le 24 avril 2023. A compter du 28 avril 2023, le nouveau code mnémonique de l'action Nicox est ALCOX. Le code ISIN demeure inchangé : FR0013018124. Le Document d'information relatif au Transfert est disponible sur le site internet de la Société www.nicox.com dans la rubrique Investisseurs.

28 avril 2023

[Procédure d'examen prioritaire de la demande d'autorisation de mise sur le marché chinois de ZERVIAE par Ocumension Therapeutics, partenaire de Nicox](#)

Nicox a annoncé que la demande d'autorisation de mise sur le marché pour l'approbation de la commercialisation de ZERVIAE® (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24 %, en Chine, déposée par son partenaire licencié exclusif chinois, Ocumension Therapeutics, a bénéficié de la procédure d'examen et d'approbation prioritaire de la (NMPA), ce qui devrait accélérer le processus d'approbation et potentiellement le lancement commercial de ZERVIAE en Chine.

2 juin 2023

[Assemblée Générale Ordinaire 2023](#)

Nicox, société internationale spécialisée en ophtalmologie, a informé ses actionnaires que l'Assemblée générale ordinaire convoquée sur première convocation le jeudi 1^{er} juin 2023 n'a pas pu délibérer faute de réunir le quorum requis. Les actionnaires de la Société ont été en conséquence convoqués en Assemblée générale ordinaire, sur seconde convocation le jeudi 15 juin 2023 à 14 heures, dans les bureaux de BuroClub – Drakkar 2 Bâtiment D – 2405 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis à l'effet de délibérer sur le même projet de résolutions et le même ordre du jour.

2) RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES RESUMES AUX 30 JUIN 2023 ET 2022

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations s'élève à €1,7 millions au premier semestre 2023 contre €1.4 millions au premier semestre 2022 et est composé exclusivement de redevances nettes en 2023 et 2022.

Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2023, les frais de recherche et développement s'élèvent à €6,7 millions contre €7,8 millions pour le premier semestre 2022. La diminution des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2023 en comparaison du premier semestre 2022 s'explique principalement par l'achèvement au troisième trimestre 2022 de l'étude clinique de phase 3 Mont Blanc pour le NCX 470.

Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à €4,4 millions au 30 juin 2023 contre €3,7 millions au 30 juin 2022 soit une augmentation de €0,7 millions. Cette augmentation inclut notamment €0,4 millions de dépenses pour une étude de marché sur le NCX 470 et par €0,2 millions de dépenses pour renforcer l'assurance qualité dans le contexte de l'étude clinique de phase 3 du NCX 470.

Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €0,5 million au 30 juin 2023, contre €0,4 million au 30 juin 2022 et concernent principalement le crédit impôt recherche.

Autres charges

Les autres charges s'élèvent à €0,2 million au 30 juin 2023 contre €1,2 million au 30 juin 2022 et concernent essentiellement des pertes de change d'actifs et passifs libellés en devises étrangères. En 2022, les autres charges concernaient principalement les indemnités de séparation de l'ancien Président Directeur Général à la suite de la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions en date du 1^{er} juin 2022.

Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2023, aucun amortissement d'immobilisations incorporelles n'a été constaté comme au 30 juin 2022.

Dépréciation des immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2023 aucune dépréciation n'a été reconnue contre €11,00 millions au 30 juin 2022. Cette dépréciation concernait l'actif incorporel NCX 425 suite à la décision de la Société de rechercher un partenaire pour poursuivre le développement de ce produit aux Etats-Unis.

Produits financiers

Les produits financiers totalisent €3,3 millions pour le premier semestre 2023 et comprennent (i) €2,9 millions de variation de la juste valeur de l'option de vente accordée à Armistice Capital dans le cadre de la levée de fonds effectuée en novembre 2022, option dont la valeur actuelle est évaluée selon une formule Black Scholes dont les hypothèses y compris le niveau minimum de volatilité, ont été définies contractuellement, (ii) €0,1 million de gains de change et (iii) €0,3 million de revenus des équivalents

de trésorerie.

Au premier semestre 2022, les produits financiers totalisaient €3,9 millions et comprenaient €3,4 millions de gains de change au 30 juin 2022 et €0,5 million de produits d'intérêts sur des équivalents de trésorerie.

Charges financières

Les charges financières s'élèvent à €1,7 million au 30 juin 2023, contre €1,2 million à la même date en 2022. Au premier semestre 2023, les charges financières incluaient les charges d'intérêts relatives au prêt KREOS Capital pour €0,9 millions ainsi que €0,8 millions de pertes de change.

Au premier semestre 2022, les charges financières incluaient également les charges d'intérêts sur le prêt KREOS Capital pour €1,2 millions ainsi que des pertes de change non significatives.

Charge / Produit d'impôt

La Société a reconnu une charge d'impôt non significative au 30 juin 2023 contre un produit de €1,7 millions au 30 juin 2022. L'impact sur le premier semestre 2022 résultait de la prise en compte du retournement de l'impôt différé passif constaté sur la dépréciation de NCX 4251 pour €2,4 millions et du paiement d'une retenue à la source de €0,7 millions mise en recouvrement par l'administration fiscale à l'issue d'un contrôle fiscal qui s'est achevé en 2020.

Perte nette

La Société a enregistré une perte nette de €7,9 millions pour les 6 premiers mois 2023 contre une perte nette de €17,0 millions à la même période en 2022.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

Au 30 juin 2023, Nicox disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un montant de €19,0 millions contre €27,7 millions au 31 décembre 2022.

Au 30 juin 2023, le groupe Nicox avait une dette financière résiduelle de €21,6 millions contre €24,7 millions au 31 décembre 2022 sous la forme d'un emprunt obligataire avec KREOS Capital souscrit en 2019 pour €18,8 millions, d'un prêt garanti par l'état de €1,6 million souscrit au second semestre 2020 ainsi qu'une dette de €1,2 million de valeur actuelle attribuée à l'option de vente accordée dans le cadre de la levée de fonds réalisée en novembre 2022. Le solde de la dette a diminué majoritairement en raison de l'ajustement de la valeur actuelle de l'option de vente accordée à Armistice Capital passant de €4,2 millions au 31 décembre 2022 à €1,2 million au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, Nicox a également une dette de location financement pour un montant total de €0,8 million portant essentiellement sur les bureaux du groupe. Cette dette s'élevait à €0,7 million au 31 décembre 2022.

3) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société entend poursuivre au second semestre 2023 la stratégie suivante :

- Poursuivre la seconde étude de phase 3 Denali pour son principal candidat médicament NCX 470. NCX 470 est un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique (NO), en développement clinique de phase 3 pour la réduction de la pression intraoculaire (PIO) chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire. La première étude de phase 3 Mont Blanc a été achevée (résultats en novembre 2022) et les résultats de l'étude Denali

sont attendus en 2025. L'objectif de ces deux études cliniques de phase 3 est de démontrer une efficacité statistiquement supérieure de la solution ophtalmique de NCX 470 à 0,1% administrée une fois par jour par rapport à la solution ophtalmique de latanoprost à 0,005% (initialement mis sur le marché sous le nom de Xalatan), l'analogue de prostaglandine le plus prescrit aux Etats-Unis pour la réduction de la PIO. Le programme clinique de phase 3, conduit avec le partenaire chinois de Nicox, Ocumension Therapeutics, est en cours en vue de futures demandes d'autorisation de mise sur le marché américain et chinois. Il génèrera également des données exploitables dans des pays acceptant le même dossier d'approbation.

- Pour évaluer plus profondément le profil du NCX 470, Nicox a défini un programme de deux nouvelles études cliniques de phase 3b. L'étude de phase 3b Whistler visant à évaluer le mécanisme d'action double du NCX 470 dans la réduction de la PIO devrait démarrer au cours du quatrième trimestre 2023. L'étude de phase 3b planifiée visant à explorer les potentiels effets bénéfiques du NCX 470 sur la rétine devrait démarrer en 2024. Chaque étude devrait durer environ une année.
- La Société recherche des partenaires commerciaux pour le NCX 470 aux Etats-Unis et au Japon. NCX 4251, une suspension ophtalmique innovante, brevetée, de nanocristaux de propionate de fluticasone pour la sécheresse oculaire est aussi disponible pour un partenaire en vue de son développement en dehors de la Chine où NCX 4251 est licencié exclusivement à Ocumension.
- La Société est actuellement financée jusqu'à la fin juin 2024, exclusivement sur la base du développement du NCX 470. Pour étendre sa visibilité financière, la Société poursuit des discussions de concession de licence. En parallèle, la Société a engagé des discussions stratégiques incluant des opérations potentielles de fusion-acquisition. La Société initie également des discussions avec ses créanciers pour restructurer sa dette.

4) FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et les principales incertitudes auxquels la Société est exposée pour les six mois restants de l'exercice sont les risques et incertitudes décrits à la section 2.7 du Rapport Annuel disponible sur le site internet Nicox www.nicox.com.

Les sections du Rapport Annuel 2022 mentionnées ci-dessous ont été mises à jour comme suit :

4.1 Mise à jour de la Section 1.7.1.1 du Rapport Annuel 2022 « *Risques liés à la consommation de trésorerie* »

La section 1.7.1.1 du Rapport Annuel 2022 « *Risques liés à la consommation de trésorerie* » est mise à jour comme suit :

Les paragraphes suivants sont mis à jour et se lisent désormais ainsi :

Nicox a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, à la date du présent Rapport semestriel que la Société n'a pas un fonds de roulement net suffisant eu égard au plan de développement en cours pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les douze prochains mois. La Société est actuellement financée jusqu'à la fin juin 2024, exclusivement sur la base du développement du NCX 470. La Société prévoit que l'étude clinique de phase 3 Denali sur le NCX 470 sera achevée en 2025 sur la base du taux de recrutement actuel des patients. Par conséquent, des financements additionnels importants seront nécessaires pour achever cette étude.

Les conditions de marché ainsi que la capitalisation boursière de la Société rendent les financements par augmentation de capital incertains, dilutifs et onéreux. Par ailleurs, l'actionnariat disséminé pourrait

compromettre l'atteinte du quorum dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire tenue notamment dans l'optique d'un financement de la Société. Enfin le niveau d'endettement de la Société (€21,6 millions au 30 juin 2023) rend peu probable un financement par la souscription d'une nouvelle dette. Par conséquent, afin d'étendre son horizon de trésorerie la Société a décidé de privilégier les options suivantes :

La Société poursuit des discussions de concession de licence pouvant permettre d'augmenter son horizon de trésorerie. En parallèle, la Société a engagé des discussions stratégiques incluant des opérations potentielles de fusion-acquisition. La Société initie également des discussions avec ses créanciers pour restructurer sa dette.

Les options formulées ci-dessus qui sont actuellement privilégiées par la Société comportent des incertitudes qui, en cas d'échec, contraindraient la Société à rechercher des solutions alternatives. Ces solutions pourraient toutefois s'avérer insuffisantes pour financer l'étude Denali ou difficiles à mettre en œuvre, ce qui pourrait avoir pour conséquence une éventuelle mise en vente d'actifs ou un redressement judiciaire.

4.2 Mise à jour du Rapport Annuel 2022 avec une section 1.7.1.7 « *Risque lié à l'obtention du quorum pour la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires* »

La section 1.7.1.7 du Rapport Annuel 2022 « *Risque lié à l'obtention du quorum pour la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires* » se lit comme suit :

L'actionnariat de la Société est disséminé. Il existe un risque que la Société rencontre des difficultés à réunir le quorum requis pour la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires. Si ce risque était avéré, la Société serait dans l'incapacité de soumettre au vote de ses actionnaires des décisions relevant de la seule compétence des Assemblées Générales Extraordinaires, notamment pour l'obtention de financements, ce qui pourrait entraîner des conséquences graves sur la conduite de ses activités voire sur sa pérennité.

5) PARTIES LIEES

Aucune convention avec une partie liée n'a été conclue au cours du premier semestre 2023.

Le Conseil d'administration
19 octobre 2023

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

États financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022

État consolidé condensé non audité du résultat net pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022	18
État consolidé condensé non audité des autres éléments du résultat global pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022.....	19
État consolidé condensé non audité de la situation financière au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022	20
État consolidé condensé non audité des flux de trésorerie pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022.....	21
État consolidé condensé non audité des variations des capitaux propres pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022.....	22
Notes aux états financiers consolidés condensés non audités pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022.....	23

**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DU RÉSULTAT NET POUR LES
PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2023 ET 2022
(EN MILLIERS D'EUROS, À L'EXCEPTION DES DONNÉES EN NOMBRE D' ACTIONS ET
PAR ACTION)**

		Période de six mois se terminant le 30 juin :	
	Notes	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Chiffre d'affaires des collaborations.....		2 772	2 322
Paie ment de redevances.....		(1 039)	(892)
Chiffre d'affaires net des collaborations.....	5.1	1 733	1 430
Frais de recherche et développement	5.2	(6 690)	(7 778)
Frais administratifs	5.3	(3 511)	(3 724)
Autres produits	5.4	457	371
Autres charges	5.5	(232)	(1 190)
Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles.....		(8 243)	(10 891)
Amortissement des immobilisations incorporelles.....	5.6	-	-
Dépréciation des immobilisations incorporelles.....	5.7	-	(10 472)
Résultat opérationnel.....		(8 243)	(21 363)
Produits financiers.....	5.8	3 314	3 915
Charges financières	5.8	(1 657)	(1 237)
Résultat financier net.....	5.8	1 657	2 678
Résultat avant impôt.....		(6 586)	(18 685)
(Charge) / Produit d'impôt	5.9	(20)	1 679
Résultats de la période		(6 606)	(17 006)
Résultat attribuable aux propriétaires de la Société.....		(6 606)	(17 006)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation.....		50 146 455	43 202 015
Résultat de base par action (en euros).....		(0.13)	(0.39)

**ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT
GLOBAL POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2023 ET 2022 EN
MILLIERS D'EUROS**

		Période de six mois se terminant le 30 juin	
	<u>Notes</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Résultat net de la période attribuable aux propriétaires de la Société.....		(6 606)	(17 006)
Activités à l'étranger-écarts de conversion		(259)	1 735
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt).....		(259)	1 735
Gains/(Pertes) actuariels	14	(81)	108
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (nets d'impôt).....		(81)	108
Autres éléments du résultat global, attribuables aux propriétaires de la Société (nets d'impôts).....		(340)	1 843
Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la Société.....		(6 946)	(15 163)

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DE LA
SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023 ET AU 31
DÉCEMBRE 2022 EN MILLIERS D'EUROS

ACTIFS	Notes	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs non-courants			
Goodwill.....		26 722	27 223
Immobilisations incorporelles.....	6	31 136	31 692
Immobilisations corporelles.....		414	240
Autres actifs financiers non courants.....		224	325
Total des actifs non-courants		58 496	59 480
Actifs courants			
Clients.....		1 911	2 639
Subventions publiques à recevoir.....	7	756	504
Autres actifs courants.....		1 118	1 279
Charges constatées d'avance	8	991	1 612
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	9	19 011	27 650
Total des actifs courants.....		23 787	33 684
TOTAL DES ACTIFS.....		82 283	93 164
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital social.....	10	50 170	50 100
Prime d'émission.....	10	538 132	538 202
Réserve de conversion		7 405	7 665
Actions propres.....		(989)	(978)
Déficit cumulé		(549 188)	(542 556)
Total des capitaux propres.....		45 530	52 433
Passifs non-courants			
Passifs financiers non courants	12	19 614	24 606
Impôts différés.....	13	7 206	7 341
Provisions.....	14	686	578
Total passifs non-courants.....		27 506	32 525
Passifs courants			
Passifs financiers courants.....	12	2 773	828
Dettes fournisseurs		3 530	3 102
Produits différés.....	15	1 792	2 183
Autres passifs courants.....		1 152	2 093
Total des passifs courants.....		9 247	8 206
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES.....		82 283	93 164

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES FLUX DE
TRÉSORERIE POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30
JUIN 2023 ET 2022 EN MILLIERS D'EUROS

	Période de six mois se terminant le 30 juin :		
	Notes	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(6 606)	(17 006)
Rapprochement de la perte nette et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles			
Amortissement et dépréciation actifs corporels.....		97	205
Amortissement et dépréciation actifs incorporels.....		8	10 479
Amortissement et dépréciation actifs financiers.....		-	-
Charges liées aux paiements en actions.....		55	359
Provisions.....		27	25
Variation de juste valeur sur Put Option		(2 949)	-
Variation de change sans effet de trésorerie.....		692	(2 971)
Intérêts.....		(88)	(98)
Produits de cession.....		-	(9)
Impôts différés.....		-	(2 406)
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement		(8 764)	(11 422)
(Augmentation) / Diminution des créances clients et autres actifs courants.....		1 596	(646)
(Augmentation) / Diminution des subventions publiques à recevoir.....		(251)	396
Augmentation / (Diminution) des produits différés.....		(392)	(24)
Augmentation / (Diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants.....		(513)	1 300
Variation du besoin en fonds de roulement		440	1 026
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(8 324)	(10 396)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles.....		(35)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles.....		(15)	(10)
Cession d'immobilisations financières.....		11	37
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(39)	27
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts nets de frais d'émission.....		2	-
(Diminution) des emprunts nets de frais d'émission.....		(249)	-
(Acquisition) / Cession d'actions propres.....		173	186
Remboursement des dettes de location-financement.....		(196)	(180)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(270)	6
Augmentation / (Diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(8 633)	(10 362)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		27 650	41 970
Impact des variations nettes de taux de change sur la trésorerie.....		(6)	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin		19 011	31 644

NICOX SA
ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ NON AUDITÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR LES PÉRIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2023 ET 2022 EN MILLIERS D'EUROS,
À L'EXCEPTION DES DONNÉES PAR ACTION

Capital Social									
	Actions ordinaires	Montant	Prime d'émission	Actions propres	Réserves de conversion	Réserves	Résultat net	Capital attribuable aux propriétaires de la Société	Total des capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2022.....	43 138 185	43 138	536 200	(847)	5 953	(465 131)	(43 762)	75 552	75 552
Résultat net.....							(17 006)	(17 006)	(17 006)
Autres éléments du résultat global.....					1 735	108		1 843	1 843
Résultat global de la période.....					1 735	108	(17 006)	(15 163)	(15 163)
Allocation du résultat de l'exercice précédent.....						(43 761)	43 761		
Émission d'actions ordinaires.....									
Païement en actions.....	84 950	85	(85)			359		359	359
Actions propres.....				(46)				(46)	(46)
Emission de bons de souscription d'actions									
Au 30 juin 2022.....	43 223 135	43 223	536 115	(893)	7 688	(508 425)	(17 006)	60 702	60 702
Résultat net.....							(10 753)	(10 753)	(10 753)
Autres éléments du résultat global.....					(23)	848		3	3
Résultat global de la période.....					(23)	848	(10 753)	(10 750)	(10 750)
Émission d'actions ordinaires.....	6 849 316	6 849	2 115					8 964	8 964
Païement en actions.....	27 997	28	(28)					823	823
Actions propres.....				(85)				(85)	(85)
Put sur ABSA.....						(7 221)		(7 221)	(7 221)
Au 31 décembre 2022.....	50 100 448	50 100	538 202	(978)	7 665	(514 798)	(27 759)	52 433	52 433
Résultat net.....							(6 606)	(6 606)	(6 606)
Autres éléments du résultat global.....					(259)	(81)		(340)	(340)
Résultat global de la période.....					(259)	(81)	(6 606)	(6 946)	(6 946)
Allocation du résultat de l'exercice précédent.....						(27 759)	27 759		
Emission d'actions ordinaires.....		70	(70)						
Païement en actions.....						55		55	55
Actions propres				(11)				(11)	(11)
Put sur ABSA.....									
Au 30 juin 2023.....	50 100 448	50 170	538 132	(989)	7 406	(542 583)	(6 606)	45 531	45 531

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES NON AUDITES POUR LES PERIODES SE TERMINANT LES 30 JUIN 2023 ET 2022

1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

Nicox SA (« Nicox » ou la « Société ») est enregistrée et domiciliée en France. Le siège social de la société est situé au 2405 route des Dolines, 06560 Valbonne et la Société est cotée sur Euronext Growth (« ALCOX »). Ces états financiers condensés consolidés intermédiaires concernent la Société et ses filiales (collectivement le « Groupe »).

Le Groupe Nicox est une société internationale spécialisée en ophtalmologie utilisant des solutions innovantes visant au maintien de la vue et à l'amélioration de la santé oculaire. La Société prévoit d'optimiser les ressources internes en faisant progresser le développement clinique de son principal actif NCX 470 tout en recherchant un partenaire commercial pour les marchés américains et japonais pour ce produit. La Société prévoit également de maximiser ses autres actifs en concluant de nouveaux partenariats. La Société envisage également une croissance externe grâce à des transactions stratégiques. La stratégie est soumise à l'obtention de financements suffisants ou complémentaires si nécessaire.

2. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Filiale consolidée	Date d'entrée dans le périmètre	Siège social	Méthode de consolidation	% intérêt 06/2023	% intérêt 12/2022
Nicox SA	1996	2405 Route des Dolines 06560, Valbonne - France	Société mère	-	-
Nicox Research Institute S.r.l.	1999	Via Ariosto 21, Bresso, MI 20091- Italie	Intégration globale	100 %	100 %
Nicox Ophthalmics, Inc.	2014	819 Emperor Blvd. Suite 400 Durham, NC 27703 – Etats-Unis	Intégration globale	100 %	100 %

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés et présentés conformément au référentiel IAS 34 (Interim Financial Reporting) et n'incluent pas toute l'information et les données financières requises pour les comptes consolidés annuels au titre du référentiel comptable IFRS de l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne. Les notes annexes comportent une série de notes explicatives relatives aux événements significatifs et transactions menées au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2023 qui ont impacté la situation financière du Groupe et ses résultats depuis le 31 décembre 2022. Elles sont à lire en conjonction avec les comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les principes comptables appliqués pour la préparation des états financiers consolidés condensés non audités au 30 juin 2023 et pour les périodes se terminant les 30 juin 2023 et 2022 sont conformes aux normes comptables IFRS de l'IASB et aux interprétations adoptées par l'Union européenne. Elles sont en

conformité avec les principes comptables décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés publiés pour l'exercice achevé au 31 décembre 2022, excepté pour ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes au 1er janvier 2023. Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, ni interprétation, ni aucun autre amendement publié mais non encore entré en vigueur. Les principes comptables appliqués à compter du 1er janvier 2023 sont identiques à ceux présentés dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les autres normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, qui sont devenus applicables le 1er janvier 2023, n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés condensés du Groupe.

Ces états financiers incluent tous les ajustements récurrents habituels, nécessaires à la présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires concernées. Tous les soldes bilanciaux et transactions intragroupes sont éliminés dans la consolidation. Les résultats intermédiaires présentés ne sont pas nécessairement le reflet des résultats attendus pour l'exercice qui s'achèvera au 31 décembre 2023. Ces états financiers consolidés condensés non audités ont été préparés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

La trésorerie consolidée du Groupe au 30 juin 2023 s'élève à 19.0 millions d'euros. Sur la base des prévisions de consommation de trésorerie actuelles et en l'absence de financement additionnel, cette somme devrait garantir la poursuite des activités du Groupe jusqu'à la fin juin 2024. Les options retenues pour ces prévisions sont basées sur les dépenses estimées du Groupe ainsi que sur des prévisions prudentes extrapolées à partir de l'historique des redevances nettes reçues des partenaires commerciaux. Les besoins de financement additionnel pour garantir la continuité d'exploitation du Groupe à un horizon de douze mois s'élèvent à 4,2 millions d'euros.

Le Groupe est engagé dans une seconde étude clinique de phase 3, Denali, pour son candidat médicament principal NCX 470 en partenariat avec Ocumension Therapeutics. Les résultats cliniques de cette étude sont attendus en 2025 sur la base du taux de recrutement actuel de patients aux Etats-Unis et en Chine. La trésorerie actuelle du Groupe ne permet donc pas d'achever cette étude clinique.

Pour étendre sa visibilité financière, la Société poursuit des discussions de concession de licence. En parallèle, la Société a engagé des discussions stratégiques incluant des opérations potentielles de fusion-acquisition. La Société initie également des discussions avec ses créanciers pour restructurer sa dette.

Dans ce contexte, les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation en prenant l'hypothèse que ces options aboutiront.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2023 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site <https://www.efrag.org/Endorsement>

Ces états financiers consolidés condensés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 octobre 2023. Les états financiers sont ajustés pour refléter des événements ultérieurs fournissant des indications sur la situation existante à la date de clôture. Les ajustements ont lieu jusqu'à la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration. Les autres événements postérieurs à la date de clôture et qui n'ont nécessité aucun ajustement sont présentés en note 18.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés nécessite, de la part de la direction du Groupe, d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. Les révisions de ces estimations sont comptabilisées de façon prospective. Les informations sur l'utilisation des estimations, des hypothèses et des jugements dans le cadre de l'application des politiques comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants reconnus dans les états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

4.1 Objectifs société

Les objectifs du Groupe sont fixés chaque année par le Conseil d'administration. La réalisation de ces objectifs est un des critères à partir duquel est calculée une partie de la rémunération variable de certains salariés. Par ailleurs, les salariés du Groupe bénéficient d'instruments de rémunération sous la forme de paiements en actions (options de souscription d'actions et actions gratuites). L'attribution définitive de ces paiements en actions est soumise à des conditions de performance consistant en l'atteinte, à hauteur d'au moins 50 %, des objectifs annuels du Groupe tels que fixés par le Conseil d'administration pour l'année civile concernée. Dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués au titre de l'exercice 2023 (soit 50 % + 1 option) seront définitivement annulés, l'autre moitié des droits restants en vigueur pour ce qui est des options de souscription d'actions et des actions gratuites. La performance des objectifs 2023 a été évaluée en juin 2023 comme étant inférieure à 50 %.

4.2 Conflit Russie Ukraine

Il n'a pas été relevé d'impacts directs à venir sur la situation financière du Groupe à la suite du conflit Russie / Ukraine, déclaré au cours du mois de février 2022. En effet, à la date de ce présent document, le Groupe ne possède aucun client dans ces territoires et ne projette pas d'y développer une activité significative à court ou moyen terme. Le Groupe n'a également aucune exposition directe en termes de recherche et développement. Néanmoins, bien que ce conflit n'ait pas d'impacts significatifs sur la performance du Groupe, ce dernier ne peut, à ce stade, présager des conséquences macroéconomiques de cette situation géopolitique et de son évolution sur sa performance future.

5. PRODUITS ET CHARGES

5.1 Chiffre d'affaires net des collaborations

Le chiffre d'affaires net des collaborations, qui se calcule en déduisant du chiffre d'affaires des collaborations, les paiements de redevances, se décompose comme suit :

	Pour le semestre au 30 juin	
	2023	2022
	En milliers d'euros	
Redevances nettes	1 733	1 430
Chiffre d'affaires net des collaborations	1 733	1 430

5.2 Frais de recherche et développement

Au premier semestre 2023, les frais de recherche et développement s'élèvent à €6 690 000 contre €7 779 000 pour le premier semestre 2022. La baisse des frais de recherche et développement sur le premier semestre 2023 comparé au premier semestre 2022 s'explique principalement par la fin de l'étude clinique Mont Blanc relative au NCX 470 dont les résultats ont été communiqués en novembre 2022. Actuellement

les coûts relatifs au NCX 470 concernent essentiellement l'étude clinique de phase 3 Denali.

Le tableau ci-dessous détaille les coûts de recherche et développement par nature et par produits :

	Période prenant fin le 30 juin	
	2023	2022
	En milliers d'euros	
Dépenses internes	(1 593)	(1 918)
Dépenses externes	(5 097)	(5 861)
Total des frais de recherche et développement	(6 690)	(7 779)
<i>Dépenses externes</i>		
ZERVIAE (AC 170)	-	(61)
NCX 4251	(176)	(312)
NCX 470	(4 270)	(4 893)
Autres frais non alloués par projets	(327)	(532)
Autres dépenses	(324)	(63)
Total dépenses externes	(5 097)	(5 861)

5.3 Frais administratifs

Les frais administratifs s'élèvent à €3 511 000 pour le premier semestre 2023, contre €3 724 000 pour le premier semestre 2022. Ces frais correspondent aux dépenses de personnel administratif et financier, aux rétributions et frais afférents aux mandataires sociaux, aux dépenses de communication et de développement d'affaires et aux dépenses relatives à la qualité.

5.4 Autres produits

Les autres produits s'élèvent à €457 000 au 30 juin 2023, contre €371 000 au 30 juin 2022, et concernent principalement le crédit d'impôt recherche (€251 000 en 2023 contre €340 000 en 2022), les écarts de conversion (€143 000 en 2023 contre €30 000 en 2022) et un remboursement de l'URSSAF de €63 000 suite au litige sur les cotisations sociales sur jetons de présence.

5.5 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à €232 000 au 30 juin 2023 contre €1 190 000 au 30 juin 2022 et concernent au premier semestre 2023 des pertes de change d'actifs et passifs libellés en devises étrangères. En 2022, les autres charges concernaient les indemnités de séparation de l'ancien Président Directeur Général suite à la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions en date du 1er juin 2022.

5.6 Amortissement des immobilisations incorporelles

Il n'y a pas eu d'amortissement des immobilisations incorporelles au 30 juin 2023 ni au 30 juin 2022.

5.7 Dépréciation des immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2023, aucune dépréciation relative au candidat médicament NCX 4251, n'a été constatée, contre €10 472 000 au 30 juin 2022, suite à la décision de rechercher un partenaire pour poursuivre le développement de ce produit.

5.8 Résultat financier

	Pour le semestre se terminant le 30 juin	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	En milliers d'euros	
Gain de change ⁽¹⁾	79	3 386
Variation juste valeur de la dette de put ⁽²⁾	2 949	-
Autres produits ⁽³⁾	286	529
Total des produits financiers	3 314	3 915
Perte de change ⁽¹⁾	(770)	(16)
Autres charges financières ⁽⁴⁾	(887)	(1 221)
Total des charges financières	(1 657)	(1 237)
Résultat financier	1 657	2 678

- (1) Correspond essentiellement aux réévaluations des comptes bancaires en devises.
- (2) Correspond à la variation de la valeur actuelle de l'option de vente des bons de souscription d'actions au profit d'Armistice Capital
- (3) Correspond principalement aux gains sur les comptes de dépôts à terme en euros et en dollars.
- (4) Pour le trimestre se terminant au 30 juin 2023, les autres charges financières incluent €881 000 de charges d'intérêts relatifs au prêt KREOS Capital, contre €893 000 au premier semestre 2022, lequel incluait également 339 000 euros de frais de restructuration de la dette avec KREOS Capital.

5.9 Charge / Produit d'impôt

Le Groupe a reconnu une charge d'impôt de €20 000 au 30 juin 2023 contre un produit de €1 679 000 au 30 juin 2022. L'impact sur le premier semestre 2022 résultait de la prise en compte du retournement de l'impôt différé passif pour €2 406 000 € constaté sur la dépréciation de NCX 4251 et du paiement d'une retenue à la source de €709 000 mise en recouvrement par l'administration fiscale à l'issue d'un contrôle fiscal qui s'est achevé en 2020.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1 Décomposition par nature

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
	En milliers d'euros	
Brevets, droits, licences	77 190	78 600
Logiciels	392	357
Activités de recherche et développement acquises séparément	50	50
Valeur brute	77 632	79 007
Amortissements brevets, droits, licences	(46 086)	(46 913)
Amortissements logiciels	(360)	(352)
Amortissements activités de recherche et développement Acquises séparément	(50)	(50)
Amortissements cumulés	(46 496)	(47 315)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	31 136	31 692

Au 30 juin 2023, la valeur brute des immobilisations incorporelles relatives aux brevets, droits et licences s'élève à €77,2 millions, et se décompose de la façon suivante : ZERVIAE pour \$48,7 millions correspondants à €45 millions, NCX 4251 pour \$33,0 millions correspondants à €30,2 millions, le solde de €2 millions concerne Nitromed, dont la valeur est intégralement dépréciée. Le Groupe a commencé à amortir en juin 2019 la valeur de l'actif ZERVIAE porté par la région « Amérique du Nord » et a intégralement déprécié la part allouée à cette région en décembre 2021 soit \$18,6 millions correspondant à €17,2 millions au cours de clôture du 30 juin 2023.

6.2 Variation de l'exercice

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
	En milliers d'euros		
Valeur au 31 décembre 2022	79 007	(47 315)	31 692
Acquisitions/amortissements	35	(8)	27
Cessions ou mises au rebut	-	-	-
Effet de la variation des taux de change	(1 410)	827	(583)
Valeur au 30 juin 2023	77 632	(46 496)	31 136

7. SUBVENTIONS PUBLIQUES À RECEVOIR

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
	En milliers d'euros	
Crédit d'Impôt Recherche*	756	504
Total	756	504

* Le Groupe a demandé le remboursement du CIR 2022 en vertu des règles fiscales communautaires pour les petites et moyennes entreprises conformément aux textes réglementaires en vigueur. Le règlement n'a pas encore été effectué au 30 juin 2023 et s'élève à €504 000. Le Groupe a comptabilisé une provision de €252 000 au 30 juin 2023, relative au CIR 2023.

8. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à €991 000 au 30 juin 2023 contre €1 612 000 au 31 décembre 2022 et s'expliquent principalement par €550 000 d'acomptes versés sur l'étude clinique Denali.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
	En milliers d'euros	
Liquidités	5 503	11 052
Équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	13 508	16 598
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	19 011	27 650

⁽¹⁾ Les Equivalents de trésorerie sont composés de Comptes à Terme. Au regard des critères d'IAS 7, ceux-ci ont été considérés comme répondant à la définition d'équivalent de trésorerie

10. CAPITAL ÉMIS ET RÉSERVES

Au 30 juin 2023, le capital social est composé de 50 170 498 actions ordinaires de €1 de valeur nominale entièrement libérées.

Nature des transactions				Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
				En milliers d'euros			En euros
Au 1er janvier 2022				43 138	536 200	43 138 185	1
Émission d'actions ordinaires*				6 849	2 115	6 849 316	
Émission d'actions				113	(113)	112 947	
Au 31 décembre				50 100	538 202	50 100 448	1
Émission d'actions gratuites				70	(70)	70 050	
Émission d'actions							
Au 30 juin				50 170	538 132	50 170 498	1

* Inclut l'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription réservée à la souscription de sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique. Cette augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 6 849 316 actions ordinaires nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription d'actions portant globalement sur 6 849 316 nouvelles actions ordinaires supplémentaires pour un montant brut de €10 millions.

11. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge de rémunération des paiements en action sur le résultat net du Groupe est décrite comme suit :

			Pour la période semestrielle se terminant le 30 juin	
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
			En milliers d'euros	
Options de souscriptions d'actions.....			(26)	(221)
Actions gratuites.....			(29)	(138)
Impact total sur le résultat net de la période.....			(55)	(359)

11.1 Options de souscription ou d'achat d'actions

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	<u>Droits*</u>
Options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2022.....	3 040 900
Attribuées pendant la période.....	569 571
Annulées pendant la période.....	(20 859)
Options de souscription ou d'achat d'actions au 30 juin 2023.....	3 589 612

*Une option donne droit à l'émission d'une action

11.2 Bons de souscription d'actions

Il n'y a plus de bons de souscriptions d'actions au profit des administrateurs en circulation au 30 juin 2023 contre 144 000 bons au 31 décembre 2022, 144 000 bons ayant expiré sur la période. 60 000

bons de souscription d'actions au profit du conseil scientifique sont en circulation au 30 juin 2023. Un bon donne droit à la souscription d'une action.

11.3 Actions gratuites

Les variations survenues au cours de l'exercice sont décrites comme suit :

	Nombre d'actions à émettre
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2022	946 250
Attribuées pendant la période	246 815
Acquises pendant la période	(70 050)
Annulées pendant la période	(19 063)
Actions gratuites en circulation au 30 juin 2023	1 103 952

12. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
	En milliers d'euros	
Emprunts	17 952	20 039
Dette de put	1 233	4 181
Locations	429	386
Total passifs financiers non courants	19 614	24 606

	Au 30 juin 2023	Au 31 décembre 2022
	En milliers d'euros	
Emprunts	2 432	496
Locations	341	332
Total passifs financiers courants	2 773	828

13. PASSIFS D'IMPOTS DIFFÉRÉS

Au 30 juin 2023, les passifs d'impôts différés s'élèvent à €7 206 000, contre €7 341 000 au 31 décembre 2022. Ces derniers correspondent aux impôts différés calculés sur la base d'ajustements de juste valeur dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition de la filiale américaine, Nicox Ophthalmics Inc., net des actifs d'impôt différé. La variation sur le premier semestre 2023 résulte uniquement des effets de change.

14. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	Au 1 ^{er} janvier 2022	Dotation	Profits et pertes actuariels	Montant utilisé au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Au 31 décembre 2022
En milliers d'euros						
Engagements de retraite.....	661	51	(134)	-	-	578
Total des provisions.....	661	51	(134)	-	-	578
Provisions non courantes.....	661	51	(134)	-	-	578
Provisions courantes.....	-	-	-	-	-	-

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Dotation	Profits et pertes actuariels	Reprises remboursée s sur la période	Variation de périmètre	Au 30 juin 2023
En milliers d'euros						
Engagements de retraite.....	578	27	81			686
Total des provisions.....	578	27	81			686
Provisions non courantes.....	578	27	81			686
Provisions courantes.....						

15. PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés s'élèvent à €1 792 000 au 30 juin 2023 (€2 184 000 au 31 décembre 2022) et correspondent exclusivement aux produits différés reconnus dans le cadre de l'amendement à l'accord de licence avec Ocumension pour le NCX 470.

16. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET LITIGES

16.1 Engagements hors bilan

De nouveaux éléments hors bilan sont apparus au cours de la période semestrielle se terminant le 30 juin 2023 représentant un total de €2 113 000 net de refacturation à Ocumension Therapeutics. Il s'agit principalement de frais de développement cliniques de phase 3 pour le NCX 470. Au premier semestre 2023, le Groupe a signé un contrat avec une banque d'affaire pour un accompagnement dans le cadre de discussions stratégiques. Si ces discussions aboutissaient le Groupe pourrait être amené à verser une commission au succès de 4% sur le montant d'une transaction et de 3% sur le montant de financements. Le Groupe est engagé à verser un montant fixe mensuel jusqu'à la clôture d'une transaction. Ce montant est déductible d'une éventuelle commission au succès.

16.2 Litiges

Les litiges suivants ont fait l'objet d'un événement au cours du semestre :

16.2.1 URSSAF

Le Groupe a contesté l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale des rémunérations versées au titre de leur mandat à deux administrateurs mandataires sociaux non-salariés qui sont résidents fiscaux aux Etats-Unis. Par jugement du 24 janvier 2020, le Tribunal Judiciaire de Nice avait fait droit aux demandes de la Société. L'URSSAF a interjeté appel de ce jugement pour demander son infirmation, la confirmation du redressement et, en conséquence, la condamnation de la Société à verser €95 054 à titre principal et €2 000 au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Par arrêt du 2 février 2023, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. L'URSSAF s'est pourvue en cassation le 31 mars 2023.

16.2.2 Dr Reddy's Laboratories

Dans le cadre de la soumission d'une demande ANDA (Abbreviated New Drug Application) auprès de la Food and Drug administration (FDA) américaine pour l'approbation d'une version générique de VYZULTA (latanoprostène bunod), Dr Reddy's Laboratories, une société pharmaceutique indienne qui fabrique des médicaments génériques, soutient, conformément à une pratique usuelle, que les brevets couvrant VYZULTA ne sont pas valides. Le 27 juin 2023, Bausch + Lomb et Nicox ont conjointement déposé une plainte à l'encontre de Dr Reddy's Laboratories dans le New Jersey contestant cette allégation. Cette procédure judiciaire a pour effet de mettre en sommeil l'examen réglementaire de l'ANDA par la FDA pendant 30 mois. Conformément aux termes de l'accord de licence entre Nicox et Bausch + Lomb, cette dernière paiera l'ensemble des frais liés à cette procédure, Nicox de son côté prêtera assistance à Bausch + Lomb pour fournir les documents et informations nécessaires. Il est estimé que la procédure judiciaire pourrait durer 3 ou 4 années.

17. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le montant global des rémunérations comptabilisées pour les administrateurs (6 personnes au 30 juin 2023 et 6 personnes au 30 juin 2022), et les membres du comité de direction (5 personnes au 30 juin 2023 et 5 personnes au 30 juin 2022) se répartit comme suit :

	Au 30 juin :	
	2023	2022
Avantages à court terme	958	2 035 ⁽¹⁾
Avantages postérieurs à l'emploi	194	191
Autres avantages à long terme	88	(92)
Paielements en actions	544	196
TOTAL	1 784	2 330

⁽¹⁾ Inclut un montant de €1 020 000 au titre des indemnités de départ de l'ancien Président Directeur Général pour donner suite à la décision du conseil d'administration de mettre fin à ses fonctions à compter du 1^{er} juin 2022.

En cas de changement de contrôle, entraînant la rupture du contrat de travail et la révocation du Directeur général, les membres du comité de direction et le Directeur Général bénéficient d'une indemnité de départ d'un montant compris entre neuf mois et vingt-quatre mois de salaires. En ce qui concerne le Directeur Général, le paiement de cette indemnité est conditionné à l'atteinte d'au moins 50% des objectifs de la Société l'année précédant sa révocation. Le calcul de l'indemnité est basé sur les salaires perçus par les bénéficiaires sur les douze derniers mois précédents la rupture du contrat de travail et la révocation.

Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires et la révocation du Directeur

Général intervenaient au 30 juin 2023, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à €2 874 000.

En cas de rupture du contrat de travail et de révocation du Directeur Général à l'initiative du Groupe, les membres du comité de direction et le Directeur Général recevraient une indemnité de départ comprise entre six mois et dix-huit mois de salaires sur la base des salaires perçus les douze mois précédant la rupture du contrat de travail et la révocation du Directeur Général. En ce qui concerne le Directeur Général, le paiement de cette indemnité est conditionné à l'atteinte d'au moins 50% des objectifs de la Société l'année précédant sa révocation. La rupture pour faute grave ou lourde n'ouvre pas droit aux dispositions ci-dessus décrites.

Si la rupture du contrat de travail de l'ensemble des bénéficiaires ainsi que la révocation du Directeur Général intervenait au 30 juin 2023, le montant de l'indemnité à verser dans le contexte des dispositions ci-dessus décrites s'élèveraient à €2 298 000.

En raison du caractère conditionnel des engagements ci-dessus décrits le Groupe n'a pas comptabilisé de provision au titre de ces engagements au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, les options de souscription d'actions, les actions gratuites et les bons de souscription d'actions en circulation attribués à des mandataires sociaux et aux membres du Comité de direction se répartissent comme suit :

Nature des instruments de capitaux propres	Prix d'exercice en euros	Nombre de droits	Nombre d'actions à émettre	Date d'expiration
Actions gratuites.....	-	608 486	608 486	-
Options de souscriptions d'actions.....	6,0546	60 000	60 000	12/02/2027
Options de souscriptions d'actions	4,79	190 000	190 000	27/01/2028
Options de souscriptions d'actions	3,5181	180 000	180 000	14/01/2029
Options de souscriptions d'actions.....	2,3716	285 000	285 000	15/02/2030
Options de souscriptions d'actions.....	1,7954	860 000	860 000	01/07/2030
Options de souscriptions d'actions.....	1,7965	280 000	280 000	19/07/2030
Options de souscriptions d'actions.....	1,1212	189 082	189 082	13/01/2031

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- En octobre 2023, plus de 65% du nombre des patients devant être inclus dans l'étude clinique de phase 3 Denali visant à évaluer le NCX 470 chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, ont été randomisés.
- Laboratorios Grin, partenaire exclusif de Nicox pour ZERVIATM (solution ophtalmique de cétirizine), 0,24% au Mexique a notifié à Nicox la résiliation de l'accord de concession de licence à compter du 23 juillet 2023, laquelle n'a pas d'impact financier pour la Société.
- ZERVIA[®], (solution ophtalmique de cétirizine) 0,24%, indiqué pour le traitement du prurit oculaire associé aux conjonctivites allergiques, est désormais commercialisé aux États-Unis par le partenaire américain exclusif Harrow, Inc., à la suite de l'acquisition en juillet 2023 des droits commerciaux de certains produits d'ophtalmologie américains de Santen par Harrow.

- Il n'a pas été relevé d'impacts directs à venir sur la situation financière du Groupe à la suite du conflit Israël / Hamas, déclaré au cours du mois d'Octobre 2023. En effet, à la date de ce présent document, le Groupe ne possède aucun client dans ces territoires et ne projette pas d'y développer une activité significative à court ou moyen terme. Le Groupe n'a également aucune exposition directe en termes de recherche et développement. Néanmoins, bien que ce conflit n'ait pas d'impacts significatifs sur la performance du Groupe, ce dernier ne peut, à ce stade, présager des conséquences macroéconomiques de cette situation géopolitique et de son évolution sur sa performance future.